

*Le Premier Ministre*

Paris, le **13 JUIN 2014**

. 8 7 5 / 1 4 / SG

à

Monsieur le Premier président  
de la Cour des comptes

Objet : Traitement du dossier des déchets de Stocamine, filiale à 100 % des Mines de potasse d'Alsace.

A la suite du contrôle opéré par la Cour des comptes sur la gestion et la liquidation de la société des Mines de potasse d'Alsace (MDPA) pour les exercices 2005 à 2012, vous avez attiré mon attention sur la gestion par les pouvoirs publics du dossier relatif aux déchets de Stocamine, filiale à 100 % des MDPAs.

Le Gouvernement partage le constat fait par la Cour que le processus de traitement du dossier des déchets de Stocamine depuis l'incendie de 2002 et l'arrêt des activités de stockage en 2003 a été marqué par divers retards qui ont contribué à alimenter un climat de défiance et de suspicion au niveau local, tout en faisant peser un surcoût sur les finances publiques.

Dès 2012, des mesures ont été prises pour initier un traitement rapide du dossier selon le scénario de fermeture préconisé par la majorité des experts du comité de pilotage mis en place en 2010, prévoyant le retrait partiel préalable des déchets les plus dangereux (déchets mercuriels et arséniés). En particulier, le Gouvernement a, d'une part, fait en sorte de dégager une première tranche de crédits sur le triennal 2013-2015 et, d'autre part, demandé à l'exploitant d'initier la préparation du dossier de demande d'autorisation de fermeture, qui a été déposé en juin 2013.

Ceci a permis à Stocamine d'engager concrètement les opérations de fermeture du stockage en commençant le retrait de ces déchets les plus dangereux : un appel d'offres européen a été publié en mars 2013 et quatre marchés ont été signés pour réaliser le retrait des déchets.

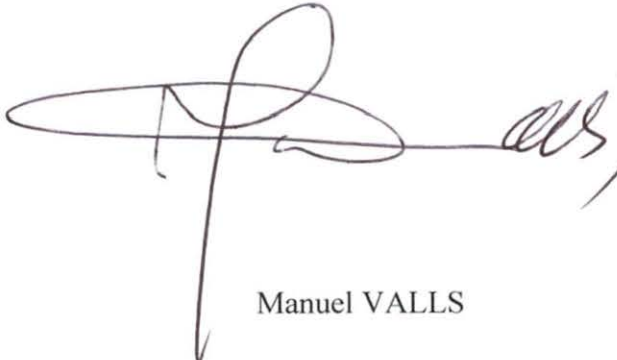
Au vu des réactions d'inquiétude exprimées au niveau local, il est néanmoins apparu nécessaire de rouvrir un espace de dialogue avec les parties prenantes. C'est dans cet esprit qu'une nouvelle concertation a été organisée de novembre 2013 à février 2014 sous le contrôle d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public. Elle s'est déroulée dans des conditions globalement satisfaisantes et a permis un travail de pédagogie utile, tout

en confirmant le souhait d'une majorité d'acteurs d'un déstockage maximal. Il convient de souligner que cette nouvelle phase de concertation n'a pas eu d'impact sur le calendrier de réalisation des opérations de retrait partiel des déchets, qui se sont poursuivies en parallèle ; elle n'a donc occasionné aucun nouveau retard.

Le bilan de la concertation fait actuellement l'objet d'un examen approfondi. La décision concernant le choix du scénario définitif de fermeture du site, sur la base duquel le dossier de demande d'autorisation de fermeture devra le cas échéant être amendé, interviendra en toute hypothèse avant la fin du mois de juillet 2014.

Il est précisé que des dispositions ont été prises dès cette année pour sécuriser le calendrier de versement de la subvention annuelle attribuée aux MDPAs au titre du programme budgétaire n° 174 «énergie, climat et après-mines», par la mise en place d'un versement à échéances adapté au besoin prévisionnel de trésorerie de l'entreprise.

En ce qui concerne le groupement d'intérêt public (GIP) Joseph Else, le désengagement des MDPAs devrait intervenir au moment de l'arrêté préfectoral de fermeture définitive du stockage, comme annoncé par le liquidateur des MDPAs lors du Conseil d'administration de ce GIP, le 18 décembre dernier.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'M. Valls', with a long horizontal stroke extending to the right and a vertical stroke extending downwards from the middle of the horizontal stroke.

Manuel VALLS